

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 6 novembre 2017

Objet

**Motion relative à
l'autonomie
financière et à la
libre administration
des collectivités
territoriales**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 octobre 2017 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY (délibérations 1 à 23), M. IGLESIAS,
Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT,
Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO
SENGA, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. CARRERA,
M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT,
M. CALT, M. BELLOC, M. HADON, M. GELOS**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme C. LACUEY (délibérations 24 et 25 plus Motion) à M. PUYOBRAU
Mme MILLORIT à Mme COLLIN - Mme LARUE à M. LERAUT
Mme FEURTET à M. ROBERT - Mme VELU à M. CALT**

M. IGLESIAS a été nommé secrétaire de séance

Depuis l'élection du président Emmanuel MACRON et la nomination du gouvernement d'Edouard PHILIPPE, de très nombreuses annonces et des mesures, notamment budgétaires, font peser de lourdes menaces sur l'autonomie financière et la libre administration des collectivités territoriales en général et des communes en particulier, principes pourtant inscrits dans la constitution.

Ces annonces et mesures ont créé une véritable insécurité juridique et financière pour l'ensemble des communes de notre pays avec notamment :

-L'annonce de la réduction brutale des contrats aidés pénalisant également le milieu associatif.

-La suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers.

-La réduction des dépenses locales à hauteur de 13 milliards d'euros.

-L'incertitude pesant sur le financement des activités périscolaires, du logement social et du renouvellement urbain.

Ces mesures auront des conséquences dramatiques sur l'emploi notamment dans le secteur des travaux publics dont la dynamique dépend largement des commandes des collectivités territoriales et donc de leur capacité à investir. Cette capacité est, pour l'avenir, fortement mise à mal et cela nous ne pouvons l'accepter car nous devons continuer à équiper et à moderniser nos communes.

De plus ces mesures vont fragiliser les services publics locaux, indispensables à l'égalité de nos territoires et de nos concitoyens. En outre, ces décisions s'appuient sur une série de justifications critiquant pêle-mêle le trop grand nombre supposé, d'élus, des dépenses de fonctionnement voire d'investissement excessives et parfois inutiles. Nous ne pouvons accepter ces stigmatisations aussi fausses que démagogiques comme nous refusons l'absence de prise en compte de la diversité des collectivités, notamment en termes de ressources financières. Les services publics locaux sont les garants de la cohésion sociale et de la solidarité entre nos concitoyens. Tout au long de la vie, ils permettent à chacune et à chacun de profiter de services de proximité, efficaces et réactifs à un coût adapté de la façon la plus juste possible à la situation économique de nos concitoyens. Les communes, et notamment Floirac, ont dû faire face depuis de trop nombreuses années à des réductions importantes de dotation.

Cette baisse, plus d'1 million d'euros en ce qui nous concerne, a été compensée pour partie par une hausse de la fiscalité mais aussi de façon significative par des efforts de gestion et de pilotage des dépenses de fonctionnement afin de maintenir l'efficacité de nos interventions. Ces efforts, assumés au nom de la réduction des déficits nationaux, doivent, aujourd'hui que la croissance économique semble être de retour, porter sur les collectivités et les acteurs privés les mieux dotés financièrement. Désormais les sacrifices qui nous sont demandés ne pourraient être obtenus que par une augmentation des tarifs des services proposés ou par une réduction du nombre et de la qualité de ceux-ci. Cela nous ne pourrions l'accepter, nous ne réduirons pas nos efforts en faveur de l'autonomie croissante des seniors, de l'accompagnement de notre jeunesse, de la petite enfance à l'adolescence ; nous continuerons à assurer la sécurité de nos concitoyens, le premier de leur droit, mais aussi le maintien de la dignité de celles ou ceux qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi, à se loger, ou malheureusement et simplement à se nourrir

Au quotidien sur le terrain, les fonctionnaires territoriaux accomplissent ces tâches avec conviction et énergie, bien loin des caricatures proposées par le gouvernement. Ce dernier, dans une démarche totalement illogique, propose aujourd'hui, l'organisation d'une Conférence nationale des territoires afin de mieux connaître les attentes et les besoins des élus de terrain. Cette conférence, pour démontrer son efficacité, aurait dû être mise en place avant et non après les mesures annoncées.

Le gouvernement aurait ainsi pu entendre et comprendre le rôle essentiel des collectivités et intégrer dans le projet de loi de finances 2018, les mesures nécessaires au maintien voire au renforcement de ce rôle dans le cadre nécessaire du respect des équilibres budgétaires.

Aujourd'hui le Conseil Municipal de Floirac, par cette motion :

-Dénonce la stigmatisation injustifiable des collectivités territoriales.

-Dénonce, comme l'on fait de très nombreuses communes, qu'elles que soient leur taille ou leur appartenance politique, les différents projets gouvernementaux fragilisant leur autonomie financière et administrative

- Demande que les nombreux cadeaux fiscaux, passés et à venir faits aux entreprises et aux foyers les plus favorisés et qui dégradent les finances publiques, soient transférés aux collectivités territoriales, pour maintenir et améliorer les services publics, soutenir l'investissement local et donc l'emploi des PME/TPE.

- Demande que la conférence nationale des territoires soit l'étape préalable à toute décision mise en œuvre des projets.

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	
Abstention :	8 (Mmes HERMENT-FEURTET-VELU- MM. VERBOIS-ROBERT-CALT-BELLOC- HADON)

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 7 novembre 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU